



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 98646

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les conditions de la mise en place de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 qui avait été votée en urgence et dont les décrets d'application ne sont pas encore parus dans leur ensemble, rendant inapplicables les mesures prévues. Il lui demande quelles sont ses intentions sur ce sujet et dans quels délais pourront être publiés les décrets d'application encore en gestation.

Texte de la réponse

Les deux décrets portant application de la loi pénitentiaire n° 2009-1436 du 24 novembre 2009, modifiant le code de procédure pénale et relatifs aux droits et devoirs des personnes détenues et aux régimes de détention ont été publiés au Journal officiel du 28 décembre 2010, après examen par le Conseil d'État. Il s'agit des décrets n° 2010-1634 et n° 2010-1635 du 23 décembre 2010. Des circulaires thématiques d'application sont en cours d'élaboration afin d'accompagner, dans les meilleurs délais, la mise en oeuvre de ces nouvelles dispositions.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98646

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 644

Réponse publiée le : 22 mars 2011, page 2867